

Journée régionale aménagement durable et santé

Atelier n°9 : Laz, un projet global
d'éco-bourg



Témoins :

Annick BARRE – Maire de Laz

&

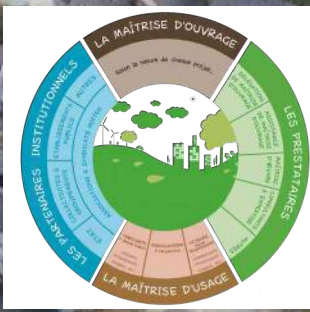
François MARTIN – DDTM du Finistère

LES ÉCO-QUARTIERS EN BRETAGNE STRATÉGIE ET MÉTHODES

Journée régionale « Éco-quartiers » le 21 mai 2019

François MARTIN, architecte et urbaniste de l'État, DDTM 29

2017 / 2019



Développement d'une
méthode « éco-bourg »

LA MÉTHODE D'ASSEMBLAGE



ÉTAPE 1 :

Coopérer à l'échelle « Bretagne », mutualiser les acquis

2010 : mise en place d'une synergie régionale DREAL / 4 DDTM

- travail en réseau des 5 « référents EQ »
- COPIL inter-départemental-régional « EQ »
- mutualisation du budget « Ville durable » délégué par la DGALN
- capitalisation et transversalisation via le site Internet DREAL

DGALN

DREAL

4 DDTM



2022 l'utilisation de cookies pour réaliser des statistiques de visites.

La DREAL Bretagne | Plans d'accès | Publications et données | Presse | Services en ligne | Recrutement | Consultants du public | Simplification/Modernisation

PROJET DE LA RÉGION BRETAGNE

DREAL BRETAGNE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

NATURE, PAYSAGES, MER ET BIODIVERSITÉ
MER ET LITTORAL
CLIMAT, ÉNERGIE, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT
PRÉVENTION DES POLLUTIONS ET DES RISQUES
INFRASTRUCTURES, SÉCURITÉ, TRANSPORTS
PROSPECTIVE, ÉVALUATION, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accueil > Climat, énergie, aménagement, logement > Aménagement durable, urbanisme durable et logement > Territoires et Villes Durables > Ville et aménagements durables, écoquartiers > Les Ecoquartiers dans les territoires ruraux

CLIMAT, ÉNERGIE, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT

Le service climat, énergie, aménagement, logement

Aménagement durable, urbanisme durable et logement

Logement

Territoires et Villes Durables

Ville et aménagements durables, écoquartiers

S'informez sur les EcoQuartiers

La labellisation EcoQuartier : se lancer

Echanger au sein du club régional

Mais qu'a-t-il en aménagement et en urbanisme ?

Aménagement et en urbanisme ?

Le programme de formations

Les Ecoquartiers dans les territoires ruraux

Visiter les réalisations

ÉcoCité

Études, stratégies et politiques foncières

Les Ecoquartiers dans les territoires ruraux

Le troisième comité interministériel aux ruraux qui s'est déroulé le 20 mai 2016 à Paris est venu confirmer la volonté du gouvernement d'« agir pour la ruralité, en veillant au développement de chaque territoire ».

Lois de la journée du Club National EcoQuartier organisée le 8 décembre, Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat Durable, a fixé à ses services un objectif de 30 % de communes rurales parmi l'ensemble des projets labellisés EcoQuartier à l'horizon 2018.

Le film "Des EcoQuartiers en milieu rural, c'est possible !"

A travers trois exemples de projets labellisés EcoQuartier (Hédé-Bazouges, Jugon-les-Lacs et Pleyber-Christ) au cours des années précédentes, cette vidéo d'une quinzaine de minutes illustre l'évolution de la démarche au cours des dernières années.

La journée régionale 2019 du club EcoQuartiers Bretagne sera consacrée au thème de l'aménagement durable et de la santé. Elle est largement ouverte aux acteurs de l'aménagement et de la santé.

Le Club EcoQuartiers s'est retrouvé à Rennes (le 5 juin 2016)

A l'occasion de la Semaine européenne du Développement durable 2016, dont la thématique "Ville et territoire de demain" a été retenue par la France, le Club EcoQuartiers s'est réuni en région.

Ainsi après Champagne, en Ardèche, et Paris, le Club EcoQuartiers s'est réuni à Rennes le 5 juin 2016.

ÉTAPE 2 :

Aller à la rencontre des partenaires

2011 : création des rencontres régionales « Des EQ en BZH »

- *information des acteurs locaux*
- *temps d'échange sur les enjeux de diffusion locale du concept « EQ »*
- *compréhension du rôle spécifique des DDTM et de la DREAL*




ÉTAPE 3 :

Clarifier le rôle des acteurs : « mais qui fait quoi ? »


2011 / 2017 : développement d'un outil de clarification

- le portail web « Mais qui fait quoi en urbanisme et en aménagement ? »


1- Le Mandala des 4 Postures Autour du Projet



2- Le Portail des 7 Familles d'Acteurs



3- Le Panorama des Métiers et des Disciplines



Mais qui fait quoi en aménagement et en urbanisme ?



Mais Qui Fait Quoi
en urbanisme et en aménagement ?
version Bretagne



Mise en ligne
Internet DREAL - 2014 à 2017

Développement en régie des 3 modules
(Intranet DDTM 29, 2013 à 2017)

ÉTAPE 4 :

Adapter la démarche à la réalité des territoires ruraux

2017 / 2018 : production diffusion d'un court-métrage

- co-production DREAL + 4 DDTM

- séquences tournées localement, expression d'acteurs locaux

- diffusion par le web et par des réunions type « ciné-débat »

DES ÉCOQUARTIERS EN MILIEU RURAL, C'EST POSSIBLE !




ACE - PCE associés

Un documentaire produit par la DREAL Bretagne et les DDTM 22-29-35-56
Réalisation GLM Films novembre 2017

DES ÉCO-BOURGS AUX 4 COINS DU FINISTÈRE



4 SOIRÉES « CINÉ - TABLE RONDE »
Un film produit en Bretagne : « Des écoquartiers en milieu rural, c'est possible ! »
Des échanges entre acteurs locaux : élus, artisans, professionnels, habitants, usagers... (18h)

DES ÉCO-BOURGS AUX 4 COINS DU FINISTÈRE



3 SOIRÉES « CINÉ - DÉBAT »
Projection d'un film tourné en Bretagne : « Des écoquartiers en milieu rural, c'est possible ! » (18h)
Échanges libres entre les participants : élus, artisans, professionnels, habitants, usagers... (18h)



ACE - PCE associés

Nov 2017
(rencontre EQ 2017 Vannes »

Printemps de l'Architecture en Finistère : éditions 2018 et 2019
(synergie Etat, CAUE, MAeB, Quimper, Brest Métropole, ... depuis 2010)



DEUX OUTILS INTERFACÉS

LES RESSOURCES DU PROJET

I – Les interfaces « bourg / territoires »

- échelle nationale
- échelle régionale
- échelle départementale
- échelle (inter) communale

II - Le bourg : diagnostic « in situ »

- analyse morphologique
- analyse fonctionnelle

III - Les acteurs du projet :

- panorama des acteurs (« Mandala »)
- audits

IV - Inventaire prospectif des éléments de projet (réalisés, en cours, à prévoir)

- famille « Démarche et Processus » (DP)
- famille « Cadre de vie et Usages » (CU)
- famille « Développement Territorial » (DT)
- famille « Environnement et Climat » (EC)



LE PROJET GLOBAL

1 - Une ligne politique :

- le mot du maire
- les décisions du Conseil Municipal

2 - Une dynamique de projet :

- le territoire / périmètre de projet
- la gouvernance et l'ingénierie
- la vision d'ensemble (spatialisée et programmatique)

3 - Des fiches-action :

- les actions « DP »
- les actions « CU »
- les actions « DT »
- les actions « EC »



LAZ Vers un « éco-bourg »

Document d'assemblage du projet « éco-bourg » dans la perspective de la labellisation Écoquartier 2019



LES RESSOURCES DU PROJET GLOBAL



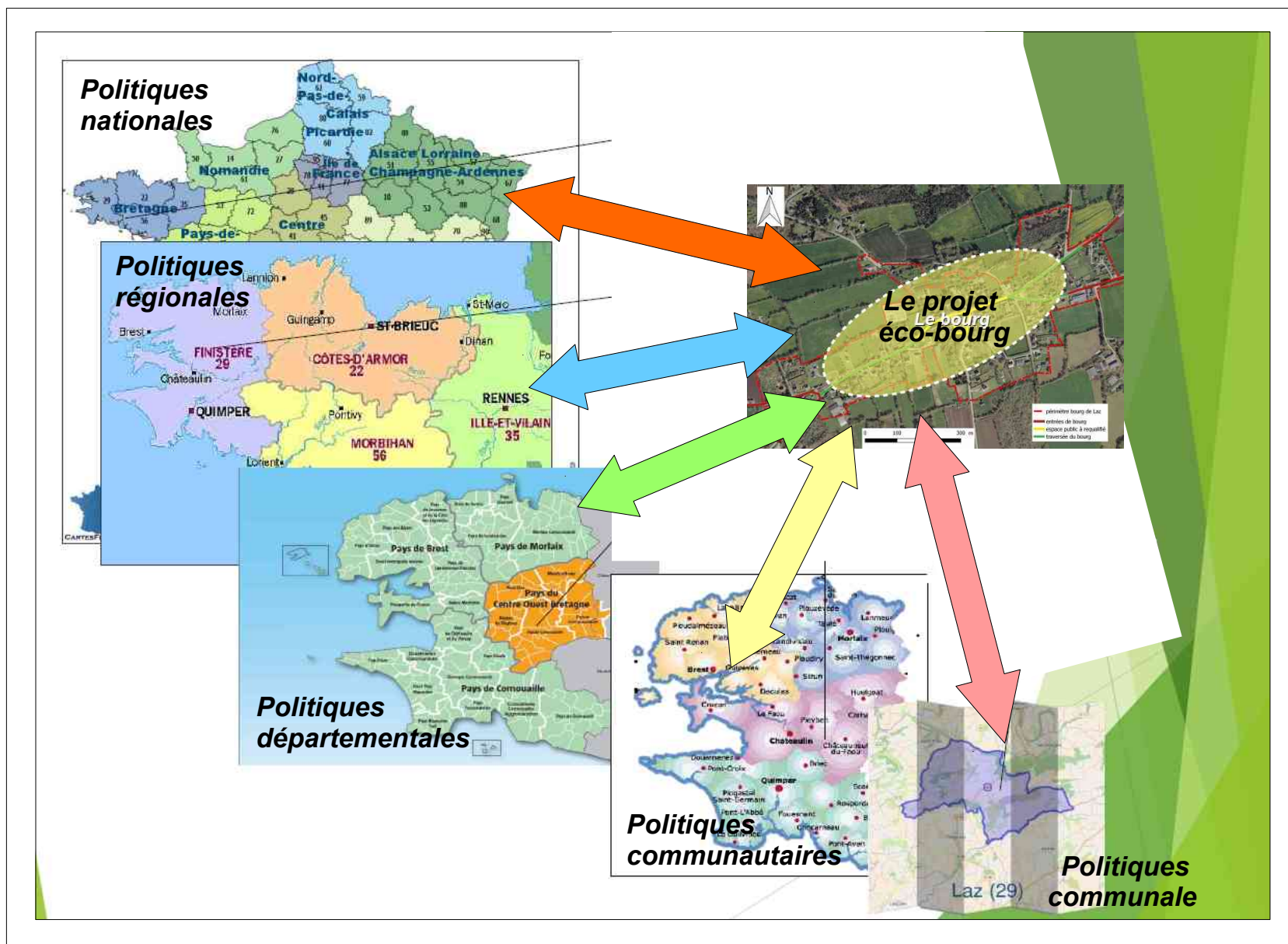
Version n°2 du 8 mars 2019 réalisée dans le cadre d'un atelier pédagogique du Master 1 « Aménagement et urbanisme durables, environnement » de l'Institut de Géoarchitecture de Brest, financé par la DREAL Bretagne et piloté par la DDTM du Finistère.



Logiciel libre

1- LES INTERFACES BOURG / TERRITOIRE :

Identification des liens « global / local »



A l'échelle régionale . . .

Ce qu'est un SRADETT ?

Laz et le SRADETT



Le SRADETT instauré par la loi NOTRe est un document de planification qui, par son caractère transversal, contribue à la cohérence territoriale à l'échelle régionale.

- Prise en compte l'interdépendance des politiques d'aménagement du territoire
- Réuni l'ensemble des schémas régionaux relatifs à la mobilité, à la cohérence écologique, aux enjeux climatiques, à la transition énergétique et à la gestion des déchets.
- Région Bretagne chargée de son élaboration (fin été 2019) : concertation engagée → Schéma adopté en février 2018
- Implication de chaque collectivité
- Consultation des partenaires de la CTAP (conférence territoriale de l'action publique)

Laz et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable de Bretagne

- Enjeux d'accessibilité (physique, numérique, ...)
- Enjeux énergétiques (réduction de la dépendance, transferts vers le renouvelable, ...)
- Enjeux pour l'habitat rural (vitalité des bourgs, préservation des identités et paysages, ...)
- Préservation des ressources naturelles (eau et biodiversité notamment)



https://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2017-02/00_d-17-dgs-02-sraddet-tamponne.pdf
https://www.bretagne.bzh/cms/prod_396517/fr/construire-un-nouveau-projet-de-territoire-pour-la-bretagne

Date : le 07/03/2019

En quoi le SRADETT Bretagne concerne le projet de LAZ ?

Lien hyper-texte pour accéder au document

Appels à candidature « Dynamisme des centres-villes » et « dynamisme des bourgs ruraux »



Appel à candidatures lancé en mars 2018 dans le but de dynamiser les centres des villes et bourgs bretons : 60 projets ont été retenus pour un soutien global de 29 M€.

En 2019, le montant des aides s'élève à 28 millions d'euros. 1 cycle travaux et un cycle études sont accompagnés. Sur le cycle travaux, un plafond de 1 000 000 € d'aide par projet sera appliqué pour les bourgs lauréats

Les projets seront retenus avant l'été 2019 par un Comité régional de sélection composé de l'État, la Région Bretagne, l'Établissement Public Foncier de Bretagne et la Banque des Territoires.

Laz a fait une demande de candidature en 2019

Date : le
07/03/2019

A l'échelle du « pays » . . .

Laz et l'Agence Locale de l'Énergie du Centre Ouest Bretagne

Laz est intégrée par l'ALECOB



L'ALECOB, Agence Locale de l'Énergie du Centre Ouest Bretagne est une association créée par le Pays du Centre Ouest Bretagne et l'ADEME pour promouvoir la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Le Conseil d'Administration de l'ALECOB est composé de représentants du Pays COB, des 10 communautés de communes du territoire, des communes adhérentes, des conseil généraux des Côtes d'Armor et du Morbihan, des CCI, d'associations de consommateurs et de protection de l'environnement, des Chambres des Métiers et en tant qu'observateurs : de l'ADEME, du Conseil Régional et du Conseil Départemental du Finistère.

<https://alecob.jimdo.com/>

Date : le
07/03/2019

A l'échelle de l'EPCI . . .

Contrat de territoire 2015-2020



Deux objectifs guident la démarche de contractualisation:

- l'accompagnement des projets des territoires
- l'adaptation des politiques départementales du Conseil départemental aux enjeux et aux spécificités locales

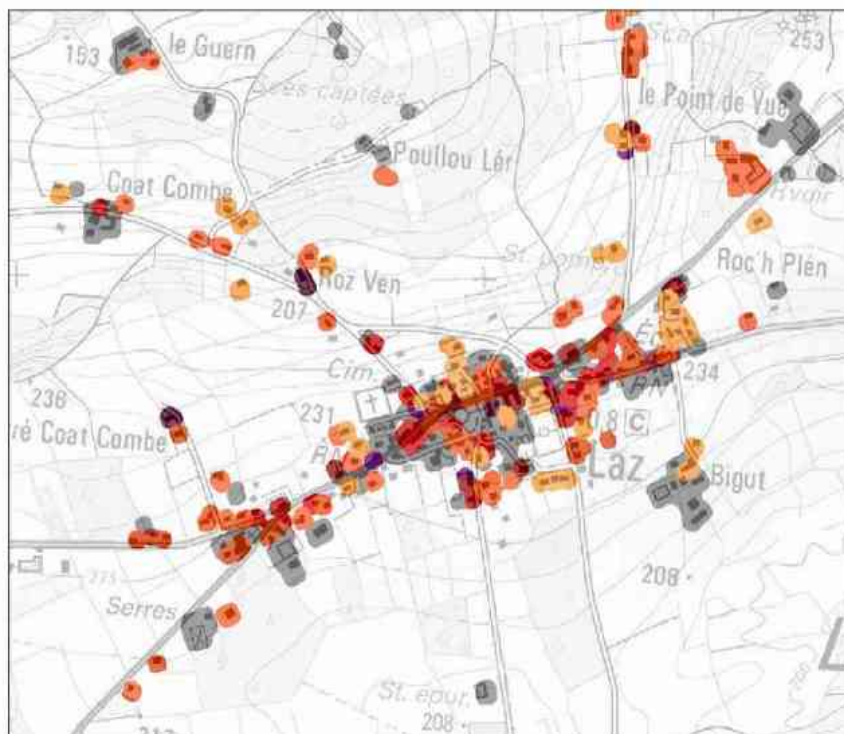
Le contrat de territoire est signé pour six ans entre le Conseil départemental et une intercommunalité (toutes les communautés de communes et d'agglomération, Brest métropole océane et le Pays Centre Ouest Bretagne).

Un contrat de territoire fixe les enjeux et fixe un programme d'actions répondant aux enjeux. Ce contrat est l'occasion de réfléchir au mode de gouvernance des projets ainsi que d'éventuelles prises de compétences communales.

2- LE BOURG, DIAGNOSTIC IN SITU :

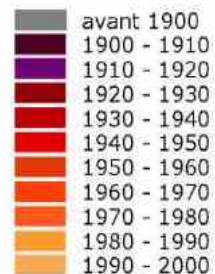
Analyse morphologique (urbanisation, architecture, espaces publics, paysages)

De 1950 à 2000



Commune
de LAZ

Evolution de
l'urbanisation de
1900 à aujourd'hui



Source :
Fichier foncier DGFiP 2018

Réalisation :
DDTM du Finistère - 11/12/2018



Maison des années 50

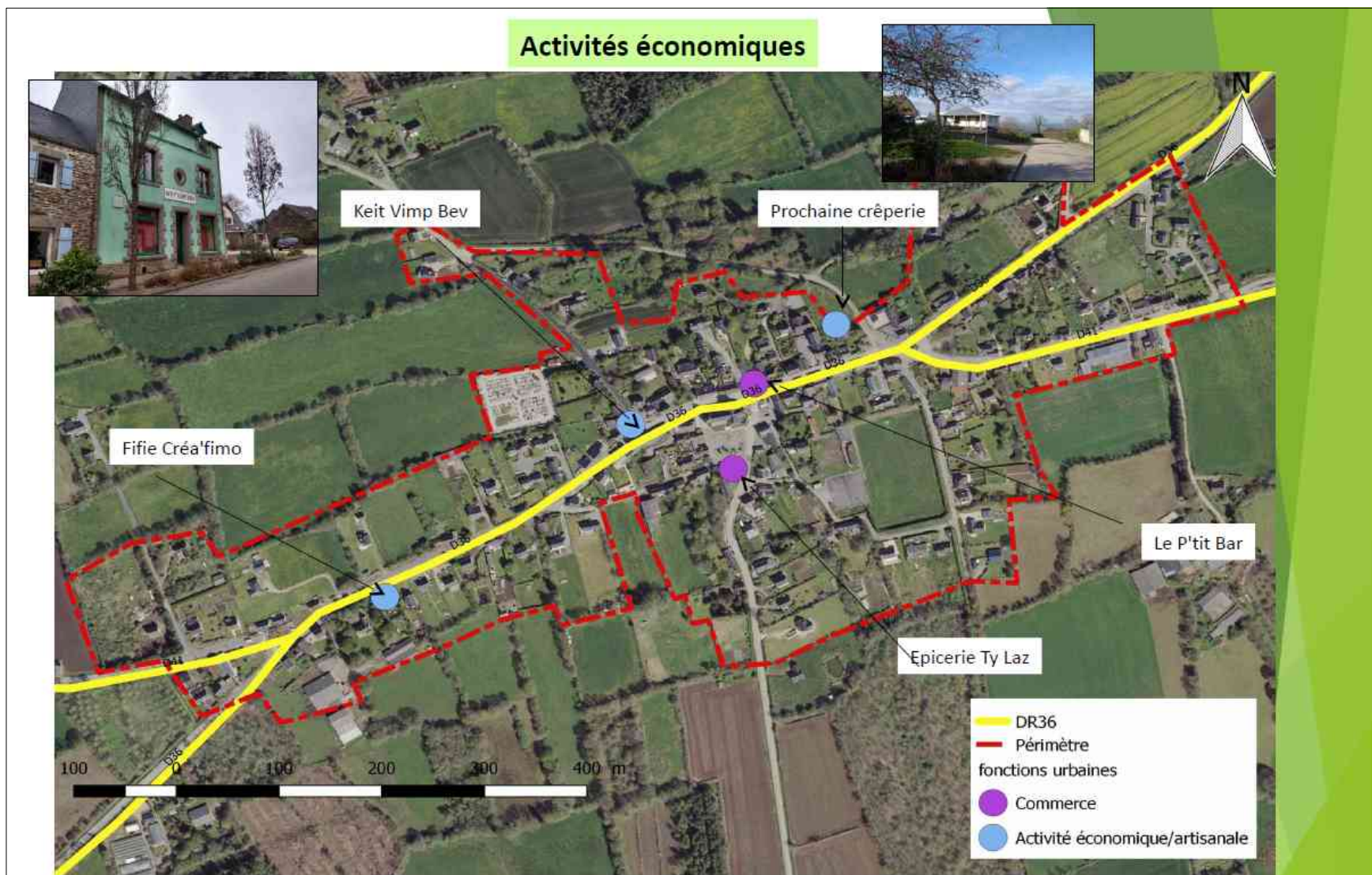


Maison vacante des années 60-70

L'extension du bourg entre 1950 et 2000 est la plus marquée. Les formes architecturales sont variées, elles sont caractérisées par des pavillons sur de grandes parcelles. L'extension suit toujours la départementale. Il est aussi possible d'observer l'extension de quelques regroupements de maisons.

Date : le
07/03/2019

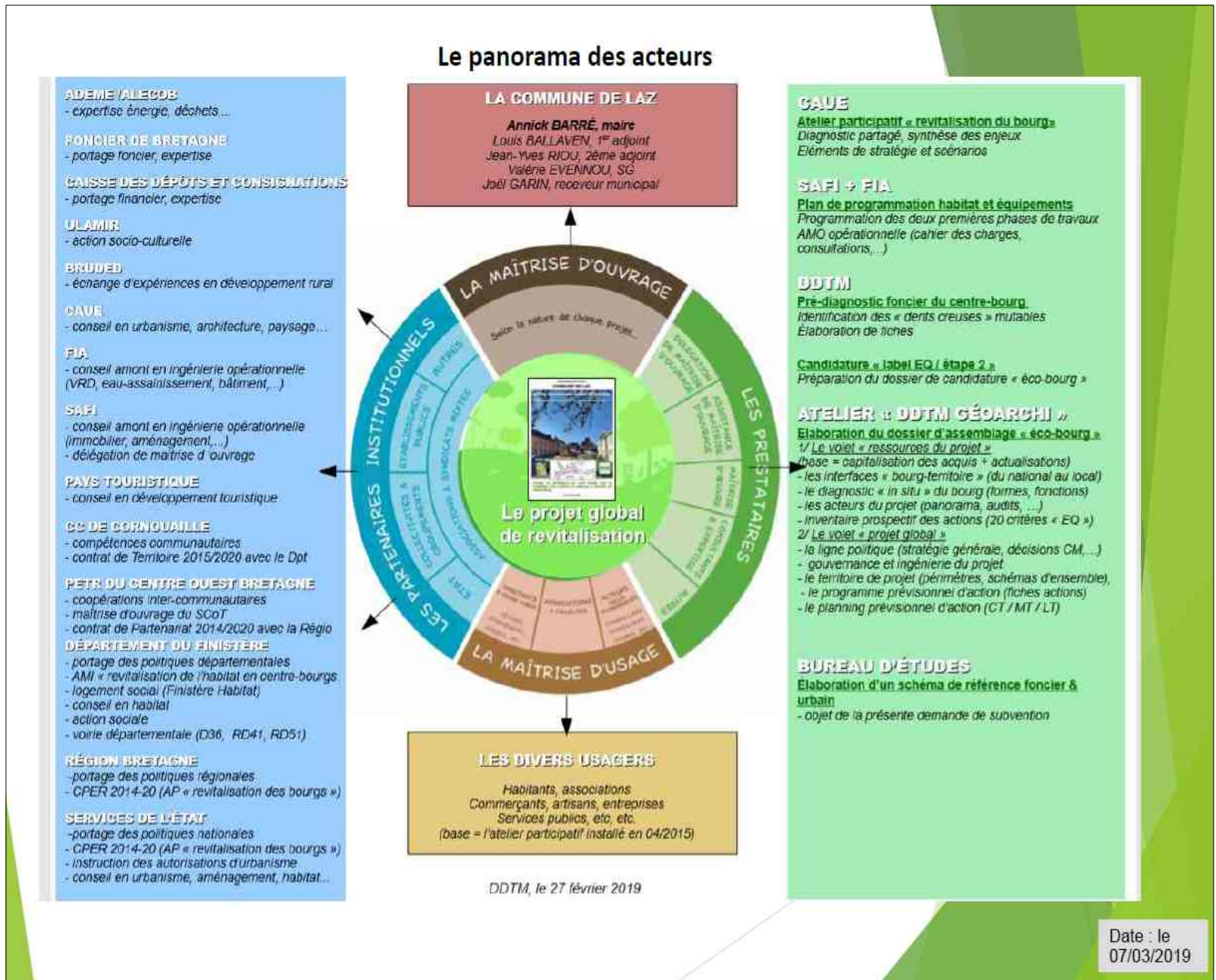
Analyse fonctionnelle (polarités, mobilités, activités, services . . .)



Des petits commerçants apportent un peu de dynamisme dans le bourg. Cependant, la restitution de l'atelier du CAUE indique que les habitants souhaitent plus de commerces. De plus, Le P'tit bar ne serait pas assez accueillant et le commerce Ty Laz manquerait de visibilité. Cependant, cette épicerie est le cœur de village pour ses habitants avec un esprit familial où se crée du lien social.

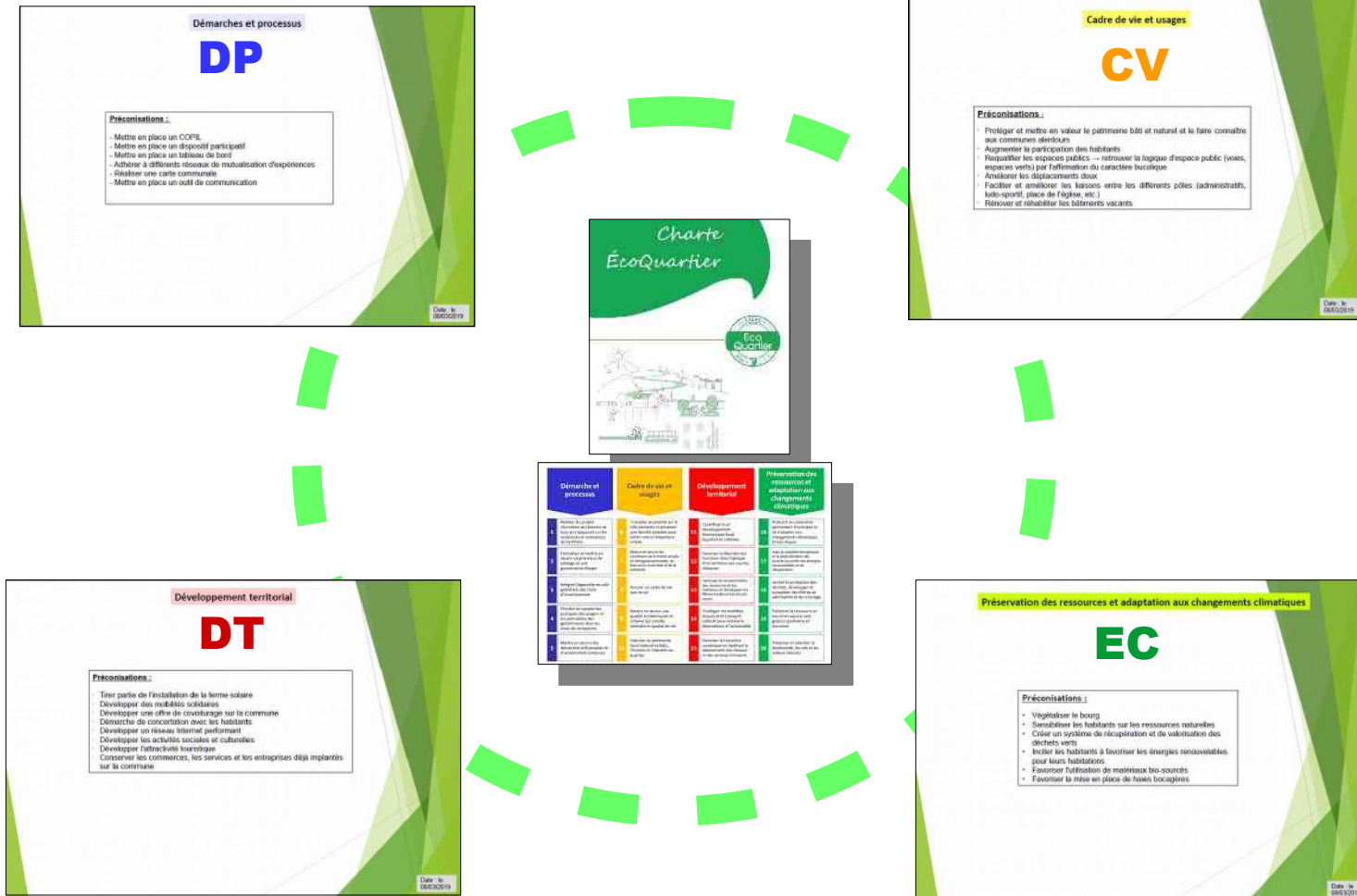
Date : le
07/03/2019

3- LES ACTEURS DU PROJET :



4- INVENTAIRE PROSPECTIF DES ÉLÉMENTS DE PROJET :

Référentiel = le 4 x 5 thématiques de la charte EQ



« Déjà fait » + « En cours » + « Préconisations »
= les éléments structurants du projet global

COMMUNE DE LAZ REVITALISATION DU BOURG



Vers un éco-bourg . . .

LE PROJET GLOBAL

PRÉFIGURATION

Version n°6 du 15 mai 2019

(consolidation DDTM à partir du rendu de l'Atelier Géo-architecture de mars 2019)



Logiciel
libre

LE VOLET « PRÉFIGURATION DU PROJET GLOBAL »

1- LA LIGNE POLITIQUE

1. LA LIGNE POLITIQUE

1-1. Le mot du maire



Quel plus bel engagement que celui d'un maire et de l'équipe municipale d'une petite commune rurale pour le développement de leur territoire et l'animation de sa vie locale !

Ce fut l'objectif posé dès 2014 et poursuivi avec dévouement, passion et une très grande implication de toute l'équipe d'élus accompagnée par une équipe administrative et technique compétente et volontaire.

Le constat des faiblesses, des besoins et parallèlement des atouts de la commune et notamment du centre bourg ayant été posés, plusieurs axes de réflexion ont été lancés avec, comme ligne directrice de la démarche, d'associer le plus possible la population aux prises de décision, et de solliciter tous les partenaires tant politiques qu'institutionnels et économiques.

La volonté a été de respecter l'aspect architectural en préservant au maximum le bâti existant, d'entreprendre les restructurations et rénovations nécessaires aux mises aux normes d'accessibilité et aux normes énergétiques des bâtiments. En même temps, le souhait a été d'utiliser au maximum les ressources locales par l'utilisation de matériaux bio-sourcés, de réemploi de matériaux et de tendre ainsi vers une économie circulaire sinon génératrice d'économies financières tout au moins de dépenses contenues et profitant à l'économie locale !

Au terme de ces 5 années, la satisfaction de constater les résultats est à partager avec la population, les équipes et tous les partenaires engagés dans cette vaste entreprise de redynamisation de la commune ! Pari gagné même si nous n'en sommes encore qu'à mi-chemin, voire au début d'une démarche de développement durable. Les taux d'imposition n'ont pas été augmentés (engagement de début de mandat) et l'étape 2 vers la voie du label national éco-quartier, éco-bourg a été accordée.

Un dicton chinois, semble-t-il, m'a toujours accompagnée : « là où il y a une volonté, il y a un chemin »

Nous devons nous battre pour la survie de nos villages et de nos campagnes mais soulignons que nous avons atteint ces résultats et pu effectuer ces réalisations grâce à l'aide financière de l'État, de la Région et du Département

*Annick BARRÉ
maire de LAZ*

1-2. Les principales décisions adoptées par le Conseil Municipal



2014 (année d'élection municipales)

- Engagement d'une démarche volontariste pour la revitalisation du bourg
- Décision de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Revitalisation de l'habitat en centre-bourg" du Conseil Départemental du Finistère

2015

- Mandat au CAUE pour la mise en place d'un atelier participatif en partenariat avec le CAUE pour la réalisation d'une première ébauche de scénarios d'aménagement et de programmation.

2016

- Mandat à la SAFI et à Finistère Habitat pour la programmation des opérations d'habitat

2018

- Le signature de la charte Eco-Quartier
- Décision de candidater à la campagne 2018 à l'échelle du bourg
- Validation de la candidature à l'échelle du bourg
- Accord pour développer un projet global dans le cadre d'un atelier pédagogique piloté et financé par la DDTM en partenariat avec un atelier pédagogique de l'Institut de Géographie de l'Université de Bretagne Occidentale

2019

- 22 février : Décision de candidater à l'appel à projet « dynamisme des centre-bourg » État-Région 2019

2- LES PRINCIPALES RÉALISATIONS

2. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS

2-1. Le site et le plan directeur provisoire



2-5. Synthèse des réalisations 2014 / 2019

La future salle multifonctions



Le pôle services public
(mairie + poste + bibliothèque)



Le restaurant-crêperie
panoramique



L'ancienne mairie



L'espace ludique
intergénérationnel



Les 5 logements sociaux



La halle couverte

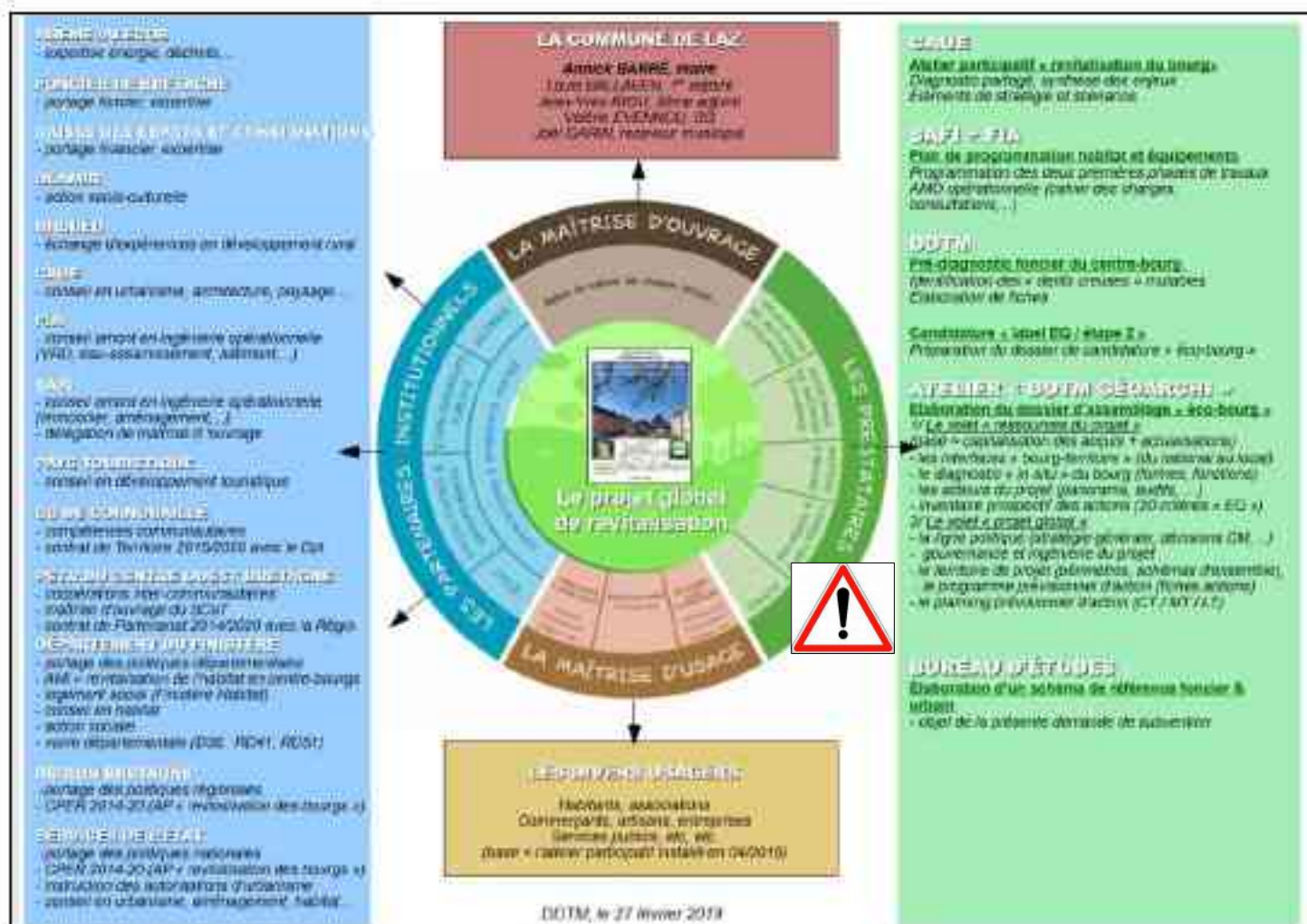


Le commerce multi-service



Le point de recharge
des
véhicules électriques

La gouvernance et l'ingénierie du projet global



Le Mandala permet d'organiser un COPIL, des groupes de travail,...
Il révèle le besoin d'un ingénierie d'accompagnement type « urbaniste assembleur »

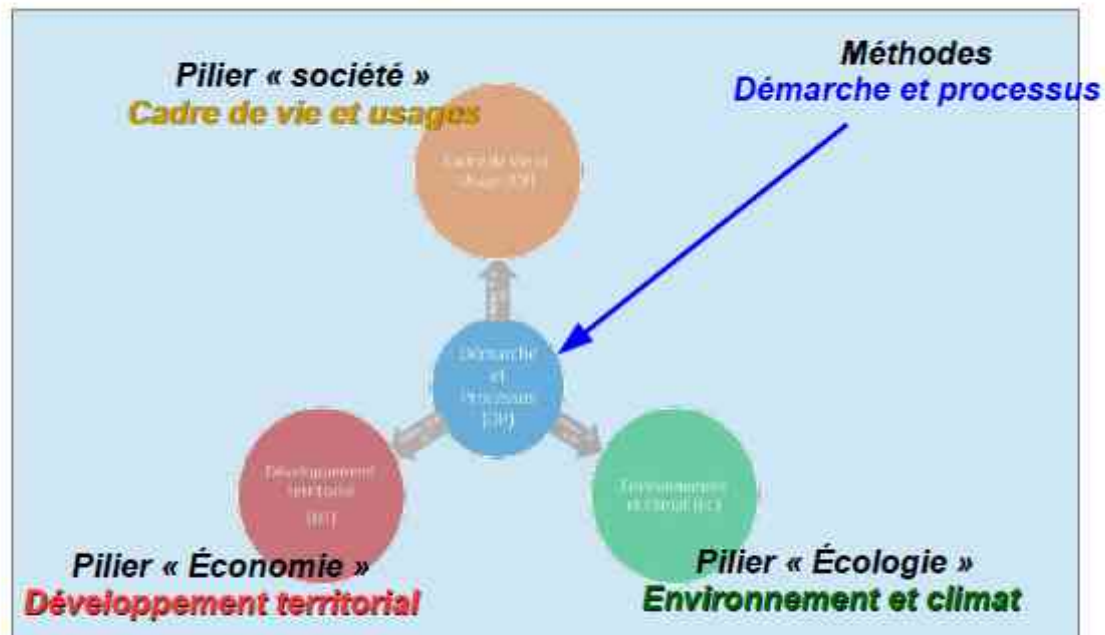
3-3. Les principes du programme global d'action



Le programme d'action se présente sous une forme directement compatible avec les principes de la charte nationale « éco-quartier ».

Pour optimiser la lisibilité et l'intelligibilité du programme, celui-ci va tout simplement se décliner suivant les 4 familles d'action correspondant aux 3 piliers habituels du développement durable et à un nécessaire 4^{ème} pilier, celui du nécessaire changement de méthodes.

Chaque famille fera en tant que de besoin l'objet de sous-catégories regroupant des actions du même type.



3-5. Synthèse du programme d'actions

n°	libellé	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	n+6	
ACTIONS DÉMARCHES ET PROCESSUS (DP)									
DP - 01	Mise en place d'une démarche participative								
DP - 02	Mise en place d'un COPIL « éco-bourg »								
DP - 03	Mise en place d'un comité d'animation								
DP - 04	Mise en place d'une page web « Laz en mouvement »								
DP - 05	Adhésion à divers réseaux d'échange d'expériences								
DP - 06	Élaboration participative d'un schéma de référence								
DP - 07	Élaboration d'une carte communale								
DP - 08	Mise en place d'un TDB pour le suivi d'indicateurs								
DP - 09									
DP - 10									
ACTIONS CADRE DE VIE ET USAGES (CV)									
CV - 01	Création d'une offre foncière en mode « lotissement multisites »								
CV - 02	Dispositif d'accompagnement des acquéreurs de lots								
CV - 03	Transformation de l'ancienne mairie en maison des assos								
CV - 04	Requalification de la Grand'Rue								
CV - 05	Adaptation des traverses aux modes de déplacement doux								
CV - 06	Végétalisation des pieds de façades								
CV - 07	Requalification du mobilier urbain								
CV - 08	Mise en place de boîtes à dons								
CV - 09									
CV - 10									
ACTIONS DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (DT)									
DT - 01	Structuration de la filière locale « bois »								
DT - 02	Synergies économiques avec le chantier « Total Solar »								
DT - 03	Espace de co-working / Fab-Lab en centre-bourg								
DT - 04	Bureau d'info touristique en centre-bourg								
DT - 05	Circuit de découverte « éco-bourg »								
DT - 06	Offre de mobilité solidaire pour personnes isolées								
DT - 07	Dispositif de mobilité extra-communale mutualisée								
DT - 08									
DT - 09									
DT - 10									
ACTIONS ENVIRONNEMENT ET CLIMAT (EC)									
EC - 01	Dispositif d'aide à l'emploi de matériaux bio-sourcés								
EC - 02	Dispositif d'aide à la rénovation thermique du bâti existant								
EC - 03	Dispositif d'aide à l'installation de BEC solaires								
EC - 04	Rénovation énergétique de l'école primaire								
EC - 05	Rénovation énergétique de l'église et rénovation des vitraux								
EC - 06	Entretien « zéro phyto » du cimetière et du terrain de sport								
EC - 07	Point de collecte des déchets végétaux en centre-bourg								
EC - 08	Télégestion de l'assainissement lagunaire								
EC - 09	Reconstitution des haies bocagères								
EC - 10	Alimentation « bio » dans la restauration collective								

3-4. La nomenclature-type des fiches-action

Catégorie + numéro → DP - 04

Intitulé → **ÉLABORATION D'UN SCHEMA DE REFERENCE**

Illustration →

Le « Pourquoi ? » → **ENJEU ET OBJECTIF**

Le « Quoi ? » → **DESCRIPTION**

Dernière date de validation → (indicated by an arrow pointing to the top right of the page)

Le « Combien ? » → **COÛT ET FINANCEMENT**

Le « Quand ? » → **DÉLAIS ET CALENDRIER**

Le « Qui ? » → **GOVERNANCE ET INGÉNIERIE**

COÛT ET FINANCEMENT

Estimation financière :

- 5 jours de directeur d'études	4 000 € HT
- 10 jours de paysagiste	5 000 € HT
- 15 jours d'architecte-urbaniste	7 500 € HT
- 6 réunions d'une 1/2 journée	3 000 € HT
- 2 jours d'atelier participatif	5 000 € HT
- élaboration d'une maquette	5 000 € HT
Total :	26 500 € HT (31 800 € TTC)

Ressources financières :

- subvention « études » du 2^{ème} Appel à Projet Etat-Région Dynamisme des bourgs et des villes de Bretagne
- principe de répartition : auto-financement par la commune (20 % mini) + subvention Etat-Région (soixante)

Montage financier prévisionnel

- répartition prévisionnelle : commune (20 %, soit 6 360 € TTC) + Etat-Région (soixante 80 %, soit 25 440 € TTC)

DÉLAIS ET CALENDRIER

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
DCM « prescription »	03						
Recrutement BE	XX						
Concertations	XXXXXX	XXXXXX					
Diagnostic, projet		XX					
DCM « Arrêt »			X				
EP consultation PPA			XX				
Approbation, exécution			X				

GOVERNANCE ET INGÉNIERIE

Maîtres d'ouvrage de l'action :

- la commune, un élu « pilote » à identifier

Prestataires :

- le secrétariat de mairie (AMO de proximité)
- le cabinet d'étude lauréat du recrutement

Partenaires institutionnels :

- DDTM, CAUE, BRUDED, CDDP, CCHD, pays COB, ...

Maîtres d'usage (= bénéficiaires) :

- les habitants et usagers (via des ateliers participatifs)

Fiche Geo-Arch (2016), en cours de finalisation CDDTV 20

Dernière date de rédaction + auteur

Recto

Verso

DP - 01

mai 2019

MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE PILOTAGE « ÉCO-BOURG »



ENJEU ET OBJECTIF

Le COPIL est un cadre global nécessaire pour le suivi de la mise en place du label « éco-quartier ».

Le comité de pilotage (COPIL) constitue un cadre global à l'intérieur duquel vont être gérées les actions à mettre en place pour la réalisation d'un projet. Le comité de pilotage de Laz a été mis en place en 2014 dans l'optique de redynamiser le centre bourg. La commune de Laz est récemment entrée dans la troisième tranche de cette démarche avec un nouvel objectif : celui de sa labellisation en éco-bourg.

L'outil du COPIL peut être de nouveau utilisé pour la mise en place du label éco-bourg. Ce label nécessite un suivi tout au long de sa mise en place. Le comité de pilotage est nécessaire à la viabilité de la labellisation de la commune.

La réunion du COPIL est exigée au minimum une fois par an pour faire le point sur l'état actuel des projets qui ont été lancés lors des précédentes réunions, mais également pour réfléchir aux actions et projets futurs qui pourront être projetés et qui n'ont pas été envisagés spécifiquement dans la démarche éco-bourg.

DESCRIPTION

Le COPIL comprend les acteurs qui doivent prendre part au projet. Il possède plusieurs missions qui ont pour but d'organiser et de suivre l'avancement du projet.

Les acteurs sont les élus des communes, les élus de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille, les acteurs institutionnels et financeurs (Etat, Région, Etablissement Public Foncier de Bretagne, Banque des Territoires).

Le COPIL permet de planifier les dates-clés du projet mais aussi d'analyser les différentes options, notamment d'aménagement, qui sont proposées par les différentes parties composant ce même comité. Il décide des orientations stratégiques à mettre en place. Il valide les grandes étapes de la démarche au travers de critères de suivi et d'évaluation et facilite à terme l'approbation de la stratégie du projet. Il détermine les ressources budgétaires et délibère sur les allocations de budget allouées aux différents projets.

Plus spécifiquement, et de manière complémentaire au COPIL, il est important d'instaurer un comité technique (COTECH) pour pré-valider les résultats, préparer les réunions de comité de pilotage avec le prestataire et orienter le COPIL tout au long de la démarche.

Le COTECH compte parmi ses membres les cabinets d'études, les techniciens de la commune, les techniciens de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille, les membres invités au regard des sujets à traiter le cas échéant.

COÛT ET FINANCEMENT

Estimation financière :

Le coût de cette opération est celui de la régie et se mesure donc sous l'angle des coûts propres de la mairie.

Il n'y a pas de projet d'embaucher quelqu'un pour organiser le COPIL.

Le personnel interne de la mairie assure le fonctionnement du COPIL.

Ressources financières :

Montage financier prévisionnel :

DÉLAIS ET CALENDRIER

	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 5
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DCM « création »							
Réunion plénière	X	X	X	X	X	X	X
Sous-groupe 1							
Sous-groupe 2							
Sous-groupe 3							

GOVERNANCE ET INGÉNIERIE

Maitrise d'ouvrage du COPIL :

- la commission « aménagement du bourg »

Maitrise d'usage (= bénéficiaire) :

- les pilotes des différentes actions (cf chacune des actions)

Prestataire :

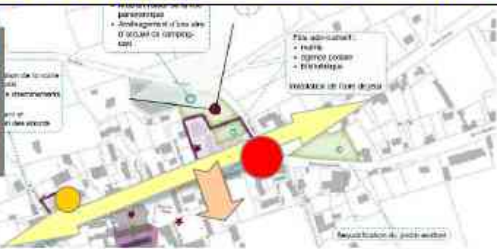
- le secrétariat de mairie (AMO de proximité)
- un prestataire extérieur (par exemple l'urbanisme « ensemblier »)

Partenaires institutionnels :

- DDTM (dans le cadre de sa mission de conseil aux territoires)
Le CAUE (dans le cadre de sa mission de conseils aux collectivités)



ÉLABORATION PARTICIPATIVE D'UN SCHEMA DE RÉFÉRENCE « CENTRE-BOURG »



ENJEU ET OBJECTIF

La commune de LAZ mène depuis plusieurs années de nombreuses actions visant à redynamiser son bourg. En 2015, un atelier participatif mis en place en partenariat avec le CAUE a permis d'établir une première ébauche de scénarios d'aménagement et de programmation.

Divers équipements publics ou privés ont ensuite été réalisés ou sont en cours de réalisation, via leurs maîtrises d'ouvrage respectives: la rénovation de la mairie (commune / livrée en 2018), la construction d'une halle couverte (commune / livrée en 2018), la construction de 5 logements sociaux (Finistère Habitat / livrés en 2018), l'aménagement d'un espace de loisirs (commune / livré en 2018), la rénovation de la salle multi-fonction (commune / livraison en 2019), la construction d'un restaurant panoramique (SCI Menez Laz, livraison 2019). Un inventaire des bâtiments ou terrains vacants en centre-bourg a été réalisé avec le concours de la DDTM, dans la perspective de développer une offre foncière en mode « lotissement multi-site » pour permettre de redynamiser l'habitat et les services au sein du bourg.

Sur la base de ces acquis, la commune s'est engagée dans une démarche « éco-bourg » et a été labellisée au niveau « Etape 2 » lors de la campagne de labellisation nationale éco-Quartier 2018.

=> L'enjeu est donc celui de renforcer le sens de la démarche et d'en garantir la cohérence globale à court, moyen et long terme, au gré des actions de toute nature qui seront réalisées dans le cadre du projet éco-bourg.

DESCRIPTION

=> La mission d'étude comprendra :

- la prise en compte des études, analyses et données déjà disponibles (la restitution de l'atelier participatif CAUE de 2015, l'enquête foncière DDTM de 2018, le rapport de l'expertise EQ de 2018, la restitution de l'atelier Géo-Architecture de 2019,...)

- l'animation des groupes de travail nécessaires dans les configurations adéquates ;
- l'élaboration d'un ou plusieurs scénarios d'ensemble comprenant la requalification de l'espace public (Grand Rue, rue de Roudouallec depuis l'entrée ouest jusqu'à l'école, les entrées-sorties du bourg, le jardin public au carrefour avec la rue de Trévarez, les terrains offrant de vues sur le grand paysage,...), le recyclage du foncier et du bâti existants dans le bourg suivant un principe de « lotissement multi-site » pour permettre la réalisation d'opérations d'habitat et de services au sein du bourg (démolition-reconstructions, rénovations, réhabilitations, suivant les cas) dans une logique de mixité, de diversité, d'innovation, d'originalité, d'attractivité,...
- l'estimation financière de chaque volet permettant de cadrer les phases opérationnelles nécessaires.

=> Cette mission sera confiée à une équipe pluri-disciplinaire intégrant les compétences adéquates en conduite de projet, en urbanisme, en aménagement, en paysage, en architecture, en environnement et en montage pré-opérationnel (cadrages méthodologiques, estimations financières...)

COÛT ET FINANCEMENT

Estimation financière :

- 5 jours de directeur d'études 4 000 € HT
- 10 jours de paysagiste 5 000 € HT
- 15 jours d'architecte-urbaniste 7 500 € HT
- 6 réunions d'une 1/2 journée 3 000 € HT
- 2 jours d'atelier participatif 5 000 € HT
- élaboration d'une maquette 5 000 € HT

Total : 26 500 € HT (31 800 € TTC)

Ressources financières :

- subvention « études » du 2^{ème} Appel à Projet Etat-Région Dynamisme des bourgs et des villes de Bretagne
- principe de répartition : auto-financement par la commune (20 % mini) + subvention Etat-Région (solde)

Montage financier prévisionnel

- répartition prévisionnelle : commune (20 %, soit 6 360 € TTC) + Etat-Région (solde 80 %, soit 25 440 € TTC)

DÉLAIS ET CALENDRIER

	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 5
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DCM « prescription »	03						
Recrutement BE	XX						
Concertations	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Diagnostic, projet		XX					
DCM « Arrêt »		X					
EP, consultation PPA			XX				
Approbation, exécution			X				

GOVERNANCE ET INGÉNIERIE

Maîtrise d'ouvrage de l'action:

- la commune, un élu « pilote » à identifier

Maîtrise d'usage (= bénéficiaire):

- les habitants et usagers (via des ateliers participatifs)

Prestataires :

- AMO : le secrétariat de mairie ?
- MOE : le cabinet d'étude lauréat du recrutement

Partenaires institutionnels :

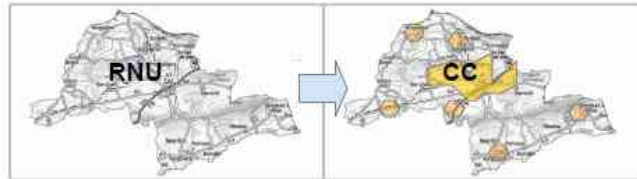
- DDTM, CAUE, BRUDED, CD29, CCHC, pays COB....



DP - 07

mai 2019

ÉLABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE AVEC PRISE DE COMPÉTENCE EN URBANISME



ENJEU ET OBJECTIF

La carte communale permettra à la commune de posséder la compétence urbanisme. Ce document est plus simple à réaliser qu'un PLU

Avec la compétence urbanisme, Laz pourra agir sur son territoire plus librement que sous le régime du RNU. Ce document d'urbanisme, relativement simple comparé à un PLU, permettra à la commune de zoner les différentes parties de son territoire qu'elle compte urbaniser ou non. Elle aura plus de liberté en ce qui concerne la localisation et les dessertes des constructions, l'implantation et les volumes de constructions, et l'aspect des constructions.

Les règles inscrites dans la carte communale seront plus spécifiques et plus adaptées au territoire communal de Laz. Ainsi, l'action sur les bâtiments ou différents terrains dont la commune est propriétaire serait facilitée par ce document de réglementation urbaine. Cependant, si la réglementation particulière d'implantation des bâtiments sur les parcelles ne peut pas être décidée dans ce document, c'est le RNU qui sera appliqué.

Suite à l'utilisation de la carte communale, la commune pourra envisager de mettre en place un PLU, un document de planification urbaine plus complet. Néanmoins, ce dernier demandera plus de besoins, tant humain que financier et s'appliquera à une échelle temporelle plus importante.

Voir texte de loi :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTI000006814663&dateTexte=&categorieLien=cid>

DESCRIPTION

COÛT ET FINANCEMENT

Estimation financière :

- Etudes
- Frais matériels
- total 10 000 eà5 000 € TTC.

Ressources financières :

- la DGD

Montage financier prévisionnel :

DÉLAIS ET CALENDRIER

	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 5
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DCM « prescription »	03						
Recrutement BE	XX						
Concertations	XXXXXX	XXXXXX					
Diagnostic, projet	XX						
DCM « Arrêt »		X					
EP, consultation PPA			XX				
Approbation, exécution			X				

GOVERNANCE ET INGÉNIERIE

Maîtrise d'ouvrage de l'action:

- la commune, un élu « pilote » à identifier

Prestataire :

- le secrétariat de mairie (AMO de proximité)
- un cabinet d'urbaniste à associer

Partenaires institutionnels :

- DDTM, ADEUPa, CD29, CCHC, ...

Maîtrise d'usage (= bénéficiaire) :

- les demandeurs d'autorisation de construire



Fiche Géo-Archi 03/2019, en cours de finalisation DDTM 29

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ACQUÉREURS DE LOTS



ENJEUX / OBJECTIFS

L'amélioration de la qualité des logements pourrait permettre de faire des économies d'énergie, d'avoir un meilleur cadre de vie et de lutter contre la vacance.

Le taux de vacance dans la commune est élevé et risque de s'aggraver en raison du vieillissement de la population communale. Il est important d'inciter à la reprise des logements anciens de Laz et de faciliter la mise aux normes énergétiques, le maintien d'un cadre confortable et d'accompagner les habitants dans leurs démarches de travaux.

La réponse à ces enjeux est en partie du ressort d'une commune du poids démographique de Laz qui peut :

- Recevoir des aides de la collectivité pour la réhabilitation du bâti vacant
- Accompagner les propriétaires et les acquéreurs potentiels dans leur démarche pour l'obtention d'aides individuelles

DESCRIPTION

L'action est d'aider l'acquéreur potentiel d'une bâtisse ancienne à surmonter les différentes difficultés auxquelles il peut faire face.

•Continuer l'enclenchement de procédures d'abandon manifeste pour maintenir la densité de bâti de la commune

•Sensibiliser les propriétaires à l'intérêt collectif et personnel de la mise en location de leur bien en présentant les aides de l'ANAH pouvant aller jusqu'à 35% du montant des travaux dans la limite de 28000€ par logement

•Mettre les habitants concernés en relation avec des associations agréées d'intermédiation locative pour leur permettre de toucher la prime exceptionnelle octroyée par l'ANAH aux propriétaires qui utilisent ce type d'intermédiaire

•Organiser ou impulser la création d'un réseau de prêt d'outils à l'usage des habitants souhaitant acquérir un logement ancien (d'avant 1990) dans le cadre du programme de subvention de la CCHC

Des collectivités ont mis en place des systèmes afin d'aider les futurs acquéreurs à acheter des maisons vacantes à 1 euro. Les acquéreurs doivent tout de même s'engager à rénover la maison.

Exemples de Roubaix et Liverpool : https://www.lemonde.fr/immobilier/video/2014/12/29/a-liverpool-des-maisons-a-1-30-euro_4547116_1306281.html

COÛT ET FINANCEMENT

Estimation financière :

- mission de conseil architectural : le CAUE et/ou un cabinet privé ?
- mission de conseil financier : l'ADIL et/ou un cabinet privé ?

Ressources financières :

- subventions publiques éventuelles (CD29 via contrat de territoire, ...)
- budget spécifique de chacune des opérations

Montage financier prévisionnel

- phase amont (phase de faisabilité, de montage opérationnel) : mettre en place un portage financier
- phase aval : l'opérateur, dans le cadre du budget global de l'opération (remboursement des sommes avancées au moment de l'acte notarial)

DÉLAIS ET CALENDRIER

	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 5
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Convention :							
- conseil archi	X	X	X	X	X	X	
- conseil financier	X	X	X	X	X	X	
Réalisations	-----						

GOVERNANCE ET INGÉNIERIE

Maitrise d'ouvrage :

- la commune (ou la CC)

Maitrise d'usage :

- investisseurs privés (particuliers, promoteurs, ...)
- investisseurs publics : bailleurs sociaux, commune, organismes divers

Prestataires :

- mission de conseil architectural : le CAUE et/ou un cabinet privé ?
- mission de conseil financier : l'ADIL et/ou un cabinet privé ?

Partenaires institutionnels

- l'Etat ?
- le CD 29 ?
- Foncier de Bretagne ?
- le PETR ?
- la Communauté de Communes ?



CV - 06

mai 2019

VÉGÉTALISATION DES PIEDS DE FACADES



ENJEUX / OBJECTIFS

Il est important pour le cadre de vie des habitants qu'une ville soit végétalisée. Il est également compliqué pour celle-ci d'embaucher des techniciens pour l'entretien de ces espaces. Afin de résoudre ce problème, il pourrait être utile de réaliser une campagne de végétalisation des pieds de mur.

DESCRIPTION

1 Pour mettre en place une campagne de végétalisation des pieds de murs, il faudra réaliser une mise à disposition gratuite de semences en mairie. Les habitants pourront ainsi installer ces semences dans les interstices présents entre la façade de leur maison et le trottoir, afin que celles-ci prennent la place des adventices.
Exemple de ma rue qui mue :
<http://www.territoireenmouvement.fr/wp-content/uploads/2014/05/MARUEQUIMUE.pdf>



COÛT ET FINANCEMENT

Estimation financière :

-

-

Ressources financières :

-

-

Montage financier prévisionnel :

-

DÉLAIS ET CALENDRIER

	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 5
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Achats semences	X						
Journée d'information	X	X	X	X	X	X	
Journées de mise en oeuvre	X	X	X	X	X	X	

GOVERNANCE ET INGÉNIERIE

Maitrise d'ouvrage :

- la commune (un élu pilote à identifier)

Maitrise d'usage :

- la habitants

Prestataires :

- encadrement : CAUE, service technique

- réalisation : les habitants

-

Partenaires institutionnels

- à préciser



DT - 01

mai 2019

**STRUCTURATION DE LA
FILIERE LOCALE « BOIS »****ENJEUX / OBJECTIFS**

La commune de Laz possède un fort potentiel forestier. Il est alors intéressant de se saisir de cette opportunité pour réaliser des constructions en bois.
La construction bois représente près du tiers du marché des usages de ce matériau. Elle est passée de 2% du marché de la maison individuelle en 2000 à 12% aujourd'hui. La part du secteur tertiaire a doublé en 2 ans.

Objectifs :

- Exploiter le fort potentiel forestier de la commune de Laz
- Favoriser un modèle d'économie circulaire
- Préférer l'utilisation du matériau bois pour la construction : durable, renouvelable et recyclable
- Créer une valeur sociétale, environnementale et économique
- Créer des emplois non délocalisables et de valeur ajoutée

DESCRIPTION

Cette action consiste à l'élaboration d'une filière bois locale respectueuse de l'environnement et à la création d'emplois en partenariat avec différents organismes.

- Créer un partenariat avec les entreprises de la filière bois des communes de l'intercommunalité intéressées par le dispositif
- Décider d'un périmètre maximum quant à l'exploitation forestière
- Disposer d'un groupe de personnes ressource assurant des permanences « conseil » à la mairie à la disposition des habitants ou tout autre usager souhaitant s'investir dans la démarche
- Employer des individus en charge du fonctionnement de la structure
- Défendre le matériau bois par des actions de sensibilisation et d'information citoyennes
- Développer les usages du bois pour répondre notamment aux besoins des citoyens (amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, stockage du carbone et production d'énergie)
- Créer les conditions d'une utilisation équilibrée des diverses ressources de la biomasse forestière, au regard de la valeur ajoutée et des emplois créés pour le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois-énergie.

COÛT ET FINANCEMENT**Estimation financière :**

-

Ressources financières :

- Fond stratégique « forêt-bois »
- Prêt pour l'innovation (PPI)
- Prêt participatif de développement (PPD)
- Banque Publique d'Investissement France (dispositif de soutien)

Montage financier prévisionnel :

-

DÉLAIS ET CALENDRIER

	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 5
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Xxxx	X						
Xxxx	X	X	X	X	X	X	
Réalisations	-----						

GOVERNANCE ET INGÉNIERIE**Maîtrise d'ouvrage :**

- la commune (un élu pilote à identifier)

Maîtrise d'usage :

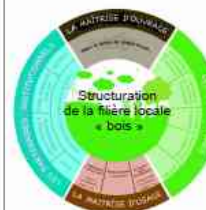
-

Prestataires :

-

Partenaires institutionnels

- La CCHC
 - Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois (échelle nationale)
 - Conseil national de la transition écologique (CNTE)
 - Conseil national de l'industrie (CNI)
 - Conseils régionaux
- (interprofessions forêt-bois, centres régionaux de la propriété forestière)



DT - 02

mai 2019

DÉVELOPPEMENT DE SYNERGIES ÉCONOMIQUES AVEC LE CHANTIER « TOTAL SOLAR »



ENJEUX / OBJECTIFS

A chaque étape du projet, la commune a l'occasion de développer des actions complémentaires pour en tirer profit et en faciliter l'appropriation par les habitants. Ces actions relèvent à la fois de l'initiative privée et de l'action municipale.

DESCRIPTION

La commune doit tirer partie de la venue des ouvriers pendant la réalisation des travaux en qualité de médiateurs.

-Pendant la construction de la centrale, les ouvriers pourront utiliser les commerces de Laz. La municipalité doit s'assurer qu'ils auront de la place pour garer leurs véhicules selon le nombre d'ouvriers et de communiquer avec les commerçants pour tout ce qui concerne cette étape du projet. Les commerces pourront rester ouverts après la journée de travail des ouvriers ainsi que proposer des services de restauration lors des pauses déjeuners. Des habitants pourront aussi proposer des services de nuitées.

-Après la construction, un chemin de randonnée connexe avec le GR de Laz pourrait mener à la carrière présentant la centrale photovoltaïque mais aussi le lac aux habitants. Il faut donc déterminer un point de vue sur la centrale et un panneau explicatif ainsi qu'un accès au lac, avec une zone de baignade ou non.

- La commune pourra utiliser cette installation afin de se donner une image positive.

- Avant la désinstallation de la centrale par Totale, la population sera concertée pour trouver la future utilisation de ce site exceptionnel.

COÛT ET FINANCEMENT

Estimation financière :

-

Ressources financières :

-

Montage financier prévisionnel

-

DÉLAIS ET CALENDRIER

	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 5
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Xxxx	X						
Xxxx	X	X	X	X	X	X	
Réalisations	-----						

GOVERNANCE ET INGÉNIERIE

Maîtrise d'ouvrage :

- la commune (un élu pilote à identifier)

Maîtrise d'usage :

- la habitants
- les commerçants
- les artisans

Prestataires :

-

Partenaires institutionnels

- à préciser



DT - 06

mai 2019

MISE EN PLACE D'UNE OFFRE DE MOBILITÉ SOLIDAIRE POUR PERSONNES ISOLÉES



ENJEUX / OBJECTIFS

La commune de Laz se situant en milieu rural, il peut être difficile pour les personnes isolées de se rendre dans les communes alentours. Un enjeu social existe également pour ne pas laisser ces personnes seules.

Mettre en place un service de mobilité pour les personnes isolées permettrait aux personnes ayant des difficultés financières, ne possédant pas de véhicule et ayant du mal à se déplacer, de pouvoir le faire. L'enjeu est de faciliter la vie des habitants et de faciliter le vieillissement en milieu rural.

Le but est de rompre l'isolement des personnes non autonomes, résoudre leurs besoins domestiques (courses, administration, médecin...) et leur permettre de participer à la vie locale (animations organisées par la commune, le CCAS, des associations...), (Cf expérience du pays Bigouden)

DESCRIPTION

La mission d'études comprendra :

- L'achat et l'exploitation mutualisés d'un véhicule (ex : berline familiale Citroën Picasso).
- Faire une étude de faisabilité quant à l'utilisation d'un véhicule électrique qui serait alimenté via le point recharge déjà mis en place en face du commerce.

COÛT ET FINANCEMENT

Estimation financière :

-

Ressources financières :

- Base forfaitaire (droit d'entrée) + complètement proportionnel à l'usage (contribution indexée sur le nombre de kilomètres, estimation prévisionnelle, réajustements périodiques...)

Subventions possibles : Conseil départemental 29, fondation Crédit Agricole, Etat (France mobilités...)

Montage financier prévisionnel

-

DÉLAIS ET CALENDRIER

	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 5
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
à mettre en place dès lors que plusieurs réalisations ont été réalisées sur la commune							

GOVERNANCE ET INGÉNIERIE

Maîtrise d'ouvrage :

- la commune (un élu pilote à identifier)

Maîtrise d'usage (=) bénéficiaires

- personnes en situation de dépendance

(éligibilité à caractériser : + 60 ans, handicap, faibles ressources...)

Prestataires :

- le propriétaire du véhicule

- une association

(cf « Créons du lien » Haut Pays bigouden, (« Les Petits Frères des Pauvres »)

- des professionnels

Partenaires institutionnels

- L'Etat

- la région ?

- le Conseil départemental ?

- la commune ?



EC - 01

mai 2019

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE À L'EMPLOI DE MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS



ENJEUX / OBJECTIFS

Les matériaux bio-sourcés sont moins impactant pour l'environnement. De plus, ils permettent d'avoir de meilleurs rendements énergétiques

La mise en place d'un dispositif d'aide à l'utilisation des matériaux bio-sourcés permettra d'inciter leur utilisation. Ces matériaux s'inscrivent dans un développement durable et respectueux de l'environnement. Les différents travaux engagés sur la commune pourront bénéficier de ce dispositif d'aide. Notamment ceux de restauration de l'Eglise de Laz afin de réduire l'impact écologique de ces travaux. Et pas seulement, l'ensemble des travaux communaux de rénovation et même de construction pourront suivre cette façon de construire.

La réfection de l'ancienne mairie pourra également utiliser des matériaux bio-sourcés comme le bois ou encore, pour l'isolation, de la laine de mouton ou du chanvre. Ce modèle peut être appliqué aussi à l'offre de lotissement multi-site qui va avoir lieu sur la commune de Laz.

DESCRIPTION

Les matériaux bio-sourcés sont des matériaux issus de la biomasse végétale, animale ou des éco-matériaux. Ces derniers sont beaucoup moins impactant sur l'environnement et permettent, pour certains, d'avoir de très bons résultats énergétiques. Il faut tout de même avoir en tête qu'ils ne sont pas à 100% naturels et sont quelque peu transformés pour devenir des matériaux de constructions. Par exemple, le bois reçoit des additifs afin de supporter des structures.

Afin de réduire au maximum l'empreinte écologique, des matériaux locaux pourront être utilisés. De la laine pourra être récupérée sur les exploitations agricoles à proximité de la commune. En matériaux utiles pour l'isolation, du chanvre pourra également être cultivé auprès de la commune.

En ce qui concerne le bois présent sur la commune, il est à ce jour utilisé pour la papeterie. Cependant, le centre Bretagne possède une grande réserve de bois. Ainsi Laz pourra, comme pour le kiosque présent près de l'Eglise, utiliser des matériaux bio-sourcés afin de réaliser plusieurs travaux de construction.

Des aides financières peuvent être mises en place afin d'aider la commune et également les particuliers souhaitant utiliser ce type de matériaux.

Exemples :

Eco-matériaux dans la construction publique :

De la paille dans la construction publique :

<https://www.bruded.fr/document-technique/mutualisation-d-experiences-de-la-paille-dans-la-construction-publique/>

COÛT ET FINANCEMENT

Estimation financière :

-

Ressources financières :

-

Montage financier prévisionnel

-

DÉLAIS ET CALENDRIER

	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 5
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025

GOVERNANCE ET INGÉNIERIE



Maîtrise d'ouvrage :

- la commune (un élu pilote à identifier)

Maîtrise d'usage (=) bénéficiaires)

- les habitants
- les concepteurs
- les artisans et constructeurs

Prestataires :

- CAUE

Partenaires institutionnels

- le réseau approche écohabitat
- BRUDED

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE À LA RÉNOVATION THERMIQUE DU BÂTI EXISTANT



ENJEUX / OBJECTIFS

Les maisons anciennes ont de gros problèmes d'isolation, contraignant les propriétaires à réaliser de fortes dépenses énergétiques. La commune de Laz est essentiellement composée de maisons anciennes.

En France, le secteur du bâtiment résidentiel/tertiaire est à l'origine de 20% des émissions directes de gaz à effet de serre et représente 44% de la consommation d'énergie. Si l'on compte les émissions indirectes associées à la production de chaleur, de froid et d'électricité consommée dans les bâtiments, ce secteur représente même un quart des émissions nationales de gaz à effet de serre.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a renforcé les objectifs de réduction de la consommation énergétique pour tous les bâtiments résidentiel et tertiaire.

<https://www.gouvernement.fr/action/la-transition-energetique-pour-la-croissance-verte>

La rénovation énergétique de bâtiments résidentiels et tertiaires du bourg de Laz permettrait de :

Répondre aux enjeux de la sobriété énergétique

Participer à la baisse de la précarité énergétique pour les ménages aux revenus modestes

Répondre à l'obligation légale de rénovation énergétique d'ici 2025 pour tous les bâtiments résidentiels privés dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330 kWh/m²/an (classes F et G du diagnostic de Performance Energétique)

Répondre à l'obligation légale des BEPOS

Répondre à l'objectif de la baisse d'énergie prévue à 40% de la consommation d'énergie dans le tertiaire public

Développer le rôle d'exemplarité de la collectivité

DESCRIPTION

- Faire le choix d'équipements performants lors du renouvellement du matériel public
- Réaliser un diagnostic pour identifier et hiérarchiser les actions de rénovation à réaliser sur le patrimoine de la collectivité
- Définir un plan pluriannuel de travaux en visant la meilleure performance énergétique possible
- Repérer et accompagner les ménages en précarité énergétique dans le cadre d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie ()
- Encourager les offices publics d'HLM à entreprendre des travaux d'économies d'énergie dans les logements sociaux
- Prendre des recommandations et conseils auprès du Conseil en Energie Partagé (mise en place à l'échelle intercommunale)
- Créer un poste d'économiste de flux : spécialiste de la prévention des gaspillages en matière d'énergie
- Utiliser l'incitation fiscale : la collectivité peut opter pour une exonération partielle ou totale de la taxe foncière sur le foncier bâti en cas de travaux d'économie d'énergie pour les logements achevés avant le 1er janvier 1989 et les logements neufs achevés après le 1er janvier 2009 ayant un label BBC
- Aider les rénovations privées

COÛT ET FINANCEMENT

Estimation financière :

-

Ressources financières :

Contrats de Plans Etat-Région, ADEME (Fonds Chaleur), Banque Européenne d'Investissement ELENA (European Local Energy Assistance), FEDER (Fonds Européen de Développement des Espaces Ruraux) : soutien aux projets exemplaires, LIFE +

Montage financier prévisionnel

-

DÉLAIS ET CALENDRIER

	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 5
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025

GOVERNANCE ET INGÉNIERIE



Maîtrise d'ouvrage :

- la commune (un élu pilote à identifier)

Maîtrise d'usage (=) bénéficiaires)

- les habitants
- les concepteurs
- les artisans et constructeurs

Prestataires :

- CAUE

Partenaires institutionnels

- le réseau approche écohabitat
- BRUDED

EC - 06

mai 2019

ENTRETIEN « ZÉRO PHYTO » DU CIMETIÈRE ET DU TERRAIN DE SPORT



ENJEUX / OBJECTIFS

Avec l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, la gestion des cimetières devient de plus en plus compliquée. Ainsi, les communes qui rencontrent ce dysfonctionnement choisissent l'alternative d'enherber les cimetières. Les enjeux sont environnementaux et un gain de temps. L'agent communal n'aura plus qu'à tondre la superficie enherbée.

DESCRIPTION

Le projet consiste à conserver les axes principaux du cimetière et ensuite d'engazonner les axes secondaires et les entre-tombes. Le choix du mélange à gazon devra favoriser une pousse lente afin de limiter l'entretien.

COÛT ET FINANCEMENT

Estimation financière :

Ressources financières :

Montage financier prévisionnel

DÉLAIS ET CALENDRIER

	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 5
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025

GOVERNANCE ET INGÉNIERIE



Maîtrise d'ouvrage :

- la commune (un élu pilote à identifier)

Maîtrise d'usage (=) bénéficiaires

- personnes

Prestataires :

Partenaires institutionnels

- L'Etat
- la région ?
- le Conseil départemental ?
- la commune ?